

## CONTRAT DE FILIERE LEGUMES 2024-2027

Dossier à retourner complet (avec annexes et pièces demandées) :

en version électronique à l'unité agriculture, alimentation, forêt :  
Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Partie réservée au Dpt 73

Date d'arrivée du dossier

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

## INVESTISSEMENT - Filière légumes

Ce dossier de demande de subvention a vocation à être rempli par le porteur de projet souhaitant solliciter du Département de la Savoie une subvention d'investissement.

Le dossier doit être complet pour pouvoir être ensuite instruit, c'est-à-dire retourné au Département entièrement renseigné et accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires. En cas de document incomplet, le Département se réserve le droit de ne pas instruire votre demande.

En cas de problème ou de question sur la manière de remplir le présent dossier et ses annexes, l'unité agriculture, alimentation et forêt se tient à votre disposition : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr / tél : 04 79 96 74 90

### Modalités de dépôt - instruction - versement

cf. annexe "modalités"

### Composition du dossier à compléter :

- ☐ Demande de subvention dûment complétée (présent dossier)
- ☐ Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- ☐ Devis

Pour les actions qui appelleraient un cofinancement FEADER dans le cadre du Plan Stratégique National, la demande doit être saisie en ligne sur le portail des aides de la Région : [www.auvergnerrhonealpes.fr](http://www.auvergnerrhonealpes.fr)

## LE DEMANDEUR

Nom du demandeur :

Adresse du siège social :

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Numéro SIREN / SIRET : 

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Adresse de correspondance (si différente du siège) :

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Représentant légal :

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Personne chargée du dossier (si différente) :

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION

Nombre d'associés : .... Main d'œuvre : ..... ETP

Surface : ..... Ha Si membre d'un groupement, lequel : .....

Productions :

Signes de qualité : Bio ☐ oui ☐ non

IGP : ☐ oui ☐ non

% débouchés circuit court : %

# DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS

voir modalités et aides du Département de Savoie dans les annexes

| Axe d'intervention                                                                                                                                     | Dispositif                                                                                        | investissement prévu | montant HT |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|
| Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...                                                                        | Investir dans les productions végétales                                                           |                      |            |
| Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité                                                                | Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN) |                      |            |
| Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production     | Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale                         |                      |            |
|                                                                                                                                                        | Autres matériels spécifiques                                                                      |                      |            |
| Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation | Transformer et valoriser mes productions agricoles                                                |                      |            |
|                                                                                                                                                        | Investir dans mon entreprise agroalimentaire                                                      |                      |            |

total HT :

€

Descriptif projet :

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

|                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| Montant du projet HORS TAXE :     |   | € |
| subvention du Département 73      | % | € |
| autres subventions (à préciser) : | % | € |
|                                   | % | € |
|                                   | % | € |
|                                   | % | € |
| Autofinancement et emprunt :      | % | € |

Calendrier prévisionnel des investissements : début : ..... fin : .....

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : .....

## SUR L'HONNEUR :

- certifie disposer d'un mandat ou pouvoir pour déposer le dossier au nom de la structure,
  - certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales,
  - certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
  - reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment en termes de pièces justificatives à transmettre au Département,
  - précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint
- m'engage à conserver les investissements pendant au moins 3 ans à compter du paiement de l'aide du Département

Fait le : ...../...../..... à : .....

Signature :

NOM - Prénom



LE DÉPARTEMENT

## CONTRAT DE FILIERE LEGUMES 2024-2027 MODALITES

### **ANNEXE INVESTISSEMENT - Filière légumes**

### **MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION - VERSEMENT**

#### **Dépôt :**

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : [Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr](mailto:Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr)  
Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

#### **Instruction :**

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à la Commission Permanente ou à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou une convention à retourner signée si l'aide est >23 000€ indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

#### **Versement :**

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : [Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr](mailto:Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr), accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet de deux acomptes et un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

| Orientations                                                                                                                                           | Dispositifs                                                                                       | Types d'actions                                                                                                                                                                                                                     | Bénéficiaires                                                           | Taux / Forfait                                                                                    | Fonctionnement / Investissement | Modalités *                                                                                                               | Régimes d'aides |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| S'adapter au changement climatique                                                                                                                     | Irrigation individuelle / petits collectifs                                                       | Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité                                                                                      | <a href="#">Voir modalités dans contrat thématique FONCIER</a>          |                                                                                                   |                                 |                                                                                                                           |                 |
|                                                                                                                                                        | Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles                                               | Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité                                                                                      | <a href="#">Voir modalités dans contrat thématique FONCIER</a>          |                                                                                                   |                                 |                                                                                                                           |                 |
|                                                                                                                                                        | Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires        | Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires les productions végétales des exploitations agricoles (ex filets, serres...).                                                                     | Exploitants agricoles                                                   | Taux 15 %<br>+10 % enjeu climatique<br>+5 % signe de qualité<br>+5 % engagement dans un collectif | Investissement                  | Modalités mesure 203 PSN avec dépenses < 5 000 euros<br>**                                                                |                 |
|                                                                                                                                                        | Aides à la maîtrise de température sous abris                                                     | Equipement brumisation ou aspersion                                                                                                                                                                                                 | Exploitants agricoles                                                   | Taux 10 %<br>+10 % enjeu climatique<br>+5 % signe de qualité<br>+5 % engagement dans un collectif | Investissement                  | Plafonds 15 000 euros                                                                                                     |                 |
|                                                                                                                                                        | Autres investissements spécifiques                                                                | Equipements liés à l'irrigation : filtration, sondes...<br>Equipements récupération eau de pluie ou de drainage                                                                                                                     | Exploitants agricoles                                                   | Taux 20 %<br>+5 % engagement dans un collectif                                                    | Investissement                  | Plafonds 15 000 euros                                                                                                     |                 |
|                                                                                                                                                        | Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques                                     | Soutien exceptionnel                                                                                                                                                                                                                | Exploitants agricoles                                                   | forfait à définir                                                                                 | Fonctionnement                  | En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.                                                           |                 |
| Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement                                                         | Accompagner l'installation pour des exploitations viables et vivables                             | Suivi installation pendant 3 ans                                                                                                                                                                                                    | Exploitants agricoles - nouvel installé hors dotation jeune agriculteur | 500 euros par an dans la limite de 80 % de la dépense                                             | Fonctionnement                  | Respect cahier des charges suivi nouvel installé<br>pas de cumul avec suivi nouvel installé autre financeur               |                 |
|                                                                                                                                                        | Accompagnement des agriculteurs en situation fragile                                              | Soutien exceptionnel                                                                                                                                                                                                                | Exploitants agricoles                                                   | max 80 % de la dépense                                                                            | Investissement                  | En lien avec le dispositif Réagir des Savoie                                                                              |                 |
| Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...                                                                        | Investir dans les productions végétales                                                           | Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)                                                                                 | Exploitants agricoles                                                   | Taux 20 %<br>+5 % signe de qualité<br>+5 % engagement dans un collectif                           | Investissement                  | Modalités mesure 202 PSN avec dépenses < 5 000 euros<br>**                                                                |                 |
| Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité                                                                | Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN) | Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable :<br>- organisation de l'approvisionnement alimentaire<br>- structuration de filière                                                     | Toutes personnes physiques ou morales                                   | Taux 70 % dépenses immatérielles<br>40 % dépenses matérielles                                     | Fonctionnement / Investissement | Modalités mesure 304 PSN avec dépenses < 20 000 euros<br>**                                                               |                 |
| Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production     | Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale                         | Investissements pour les productions végétales à enjeu de relocalisation et souveraineté régionale permettant la plantation, la récolte et le développement des productions végétales.                                              | Exploitants agricoles                                                   | Taux 20 %<br>+5 % signe de qualité<br>+5 % engagement dans un collectif                           | Investissement                  | Modalités mesure 301 PSN avec dépenses < 5 000 euros<br>**                                                                |                 |
|                                                                                                                                                        | Autres matériels spécifiques                                                                      | Voile d'ombrage, voile à insectes                                                                                                                                                                                                   | Exploitants agricoles                                                   | Taux 20 %<br>+5 % signe de qualité<br>+5 % engagement dans un collectif                           | Investissement                  | Plafonds 5 000 euros                                                                                                      |                 |
| Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation | Transformer et valoriser mes productions agricoles                                                | Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés                                           | Exploitants agricoles, collectivités : cf modalités mesure 302 PSN      | Taux 15 %<br>+ 5 % signe de qualité<br>+ 5 % engagement dans un collectif                         | Investissement                  | Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros<br>**                                                                | SA 108468       |
|                                                                                                                                                        | Investir dans mon entreprise agroalimentaire                                                      | Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits | PME, collectivités : cf modalités mesure 303 PSN                        | Taux 15 %<br>+ 5 % signe de qualité<br>+ 5 % engagement dans un collectif                         | Investissement                  | Modalités mesure 303 PSN uniquement projets avec approvisionnement local majoritaire, avec dépenses < 100 000 euros<br>** | SA 108468       |
| Améliorer et maîtriser le foncier agricole                                                                                                             | Porter du foncier pour produire plus en filières déficitaires                                     | Acquérir (ou louer) du foncier et/ou aménager pour installer des exploitants                                                                                                                                                        | Exploitants agricoles                                                   | prise de capital à la SCIC Foncière et à la SCIC Ceinture Verte                                   | Investissement                  |                                                                                                                           |                 |
|                                                                                                                                                        | Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement                                         | Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraîchage, reconquête friches agricoles...                                                                                                | <a href="#">Voir modalités dans contrat thématique FONCIER</a>          |                                                                                                   |                                 |                                                                                                                           |                 |

\* Les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositifs FEADER. Mise à jour juin 2024

Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

\*\* Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas

Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas